Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DOME
ARRÊTÉ N°
17 · 01330

DIRECTION de la REGLEMENTATION
Bureau de la Réglementation
et des Elections

ARRETE

portant autorisation administrative
de création de la "Fondation d'Entreprise pour La Restauration du Château de Villemont-II"

La PREFETE du PUY-DE-DOME
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat ;

- **VU** le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991 modifié, pris pour l'application de la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, relatives aux fondations ;

- **VU** la demande en date du 9 juin 2017, reçue à la préfecture du Puy-de-Dôme, établie par M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Membre du Conseil d'Administration, demeurant 9, rue Soubrany à RIOM (63200), en vue d'obtenir l'autorisation administrative de création de la fondation d'entreprise portant la dénomination " Fondation d'entreprise Pour la Restauration du Château de Villemont - II", dont le siège serait fixé au Château de Villemont, 63260 VENSAT ;

- **VU** le récépissé de dépôt de cette demande, délivré le 22 juin 2017 ;

- **VU** le projet de statuts de la fondation d'entreprise ;

- **VU** l'acte par lequel les membres fondateurs s'engagent à apporter les éléments constitutifs du programme d'action pluriannuel et en garantissent le montant ;

- **VU** les contrats de caution bancaire garantissant les sommes que les membres fondateurs s'engagent à verser pour le programme d'action pluriannuel ;

- **VU** les autres pièces du dossier ;

- **SUR** proposition de Madame la secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE :

ARTICLE 1er - Est accordée l'autorisation administrative de création de la fondation d'entreprise dénommée " **FONDATION D'ENTREPRISE POUR LA RESTAURATION DU CHATEAU DE VILLEMONT - II**" dont le siège est fixé au Château de Villemont, 63260 VENSAT, (Puy-de-Dôme) et qui est régie par les statuts annexés au présent arrêté.